



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SANTE MENTALE ANJANAMASINA  
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS  
UNITE DE GESTION DE LA PASSATION DES MARCHES**

## **Avis de Consultation Ouverte**

**N° 01/2026- MSANP/SG/DGFS/CHUSMA/PRMP/UGPM**

1. Le **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SANTE MENTALE ANJANAMASINA** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Restauration pour les malades, le personnel de garde du CHUSM Anjanamasina et pour les membres du Conseil d'Administration lors des séances pour l'année 2026, à commande** ".  
constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation à commande.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **BATIMENT ADMINISTRATIF DU CHUSM Anjanamasina**

Rue :

Etage / Numéro de Bureau : **BUREAU DE LA PRMP, BATIMENT ADMINISTRATIF DU CHUSM Anjanamasina**

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation ouverte, version électronique, doit être tiré à la CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SANTE MENTALE ANJANAMASINA, BUREAU DE LA PRMP, BATIMENT ADMINISTRATIF DU CHUSM Anjanamasina et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- . 1<sup>er</sup> Paiement à effectuer auprès de l'agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Immeuble Plan Anosy (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés)
  - Lot 1: cent mille Ariary (Ar100 000.00)
- . 2<sup>ème</sup> Paiement à effectuer auprès de CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SANTE MENTALE ANJANAMASINA, BUREAU DE LA PRMP, BATIMENT ADMINISTRATIF DU CHUSM Anjanamasina.
  - Lot 1: cent mille Ariary (Ar100 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Régisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir au **BUREAU DE LA PRMP, BATIMENT ADMINISTRATIF DU CHUSM Anjanamasina** au plus tard le **06/02/2026 à 10 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- un millions cinq cent mille Ariary (Ar1 500 000.00)
- , ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :
  - Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
  - Soit par Garantie Bancaire
  - Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo.



à ..... Le 22/01/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics